

Étude de mise en valeur de la Pointe St-Louis

Par André Lapointe et André Sabourin

Objectif

La Pointe Saint-Louis constitue un site patrimonial exceptionnel en raison de la rareté des habitats naturels qui persistent encore dans l'axe du Saint-Laurent à proximité de Montréal. Dans une perspective de développement durable, il convient alors de procéder à la caractérisation de ce site en y définissant les éléments biotiques d'intérêt particulier qui méritent un certain niveau de conservation.

Il s'agit d'une action de mise en valeur pour mieux planifier l'aménagement du site. Grâce à cette étude descriptive, la localisation des milieux de forte valeur écologique permettra de poursuivre le développement du site en tenant compte de toutes les contraintes environnementales.

La campagne de terrain de 2005 avait pour objet de caractériser les principales unités de paysage par le biais d'un inventaire complet de leur flore respective. La caractérisation de la végétation permet en effet de définir de nombreux critères pour évaluer la qualité du milieu car la flore représente le niveau trophique à la base de l'épanouissement de tous les autres organismes supérieurs. L'interprétation de la composition floristique de chacune des unités de paysage donnera un aperçu de la richesse spécifique

Méthode

L'aire d'étude comprend environ 18 hectares de terrain situé sur une pointe qui avance dans le lac St-Louis. Afin de caractériser le couvert végétal de ce territoire, une campagne de terrain a eu lieu en 2005 de façon à répertorier toutes les espèces en tenant compte de leur saison de croissance. Ainsi, pour les espèces printanières, des visites ont eu lieu en mai, soit les 12-13-18-26 mai. Pour les espèces estivales, les 5-8-11-14 juillet, et pour les espèces de fin d'été et d'automne, les 6-19 septembre et le 12 octobre.

La principale activité a consisté à recenser toutes les espèces vasculaires présentes et de les associer à des groupements végétaux. Il a donc été nécessaire de diviser le territoire selon la dominance des essences arborescentes comme s'il s'agissait d'une cartographie forestière. Une cartographie préliminaire, basée sur les observations de M. Dulude, ingénieur forestier, a été utilisée pour circonscrire les principaux peuplements forestiers. Elle a toutefois été modifiée selon les nouvelles observations de terrain. À partir de cette nouvelle carte (voir carte 1), les espèces recensées ont été compilées pour chaque unité de paysage et leur abondance relative déterminée par un coefficient. L'annexe 1 rapporte les résultats de cet inventaire.

Bien qu'il s'agisse d'un inventaire exhaustif des plantes vasculaires du territoire de la Pointe St-Louis, il demeure que certains secteurs ont été soustraits aux observations de terrain. D'abord les zones aquatiques en bordure du lac et le long de la rivière Saint-Louis ont été examinées uniquement dans les milieux peu profonds et ont été exclues dès que la profondeur excédait 10 cm. Le milieu habité, correspondant à l'unité 10, a été inventorié surtout dans les zones en contact avec les écosystèmes naturels. Les jardins et potagers ainsi que les zones d'aménagement ont été soustrait de l'étude. Par contre, les espèces dites échappées de culture et présentes dans les autres unités ont été retenues.

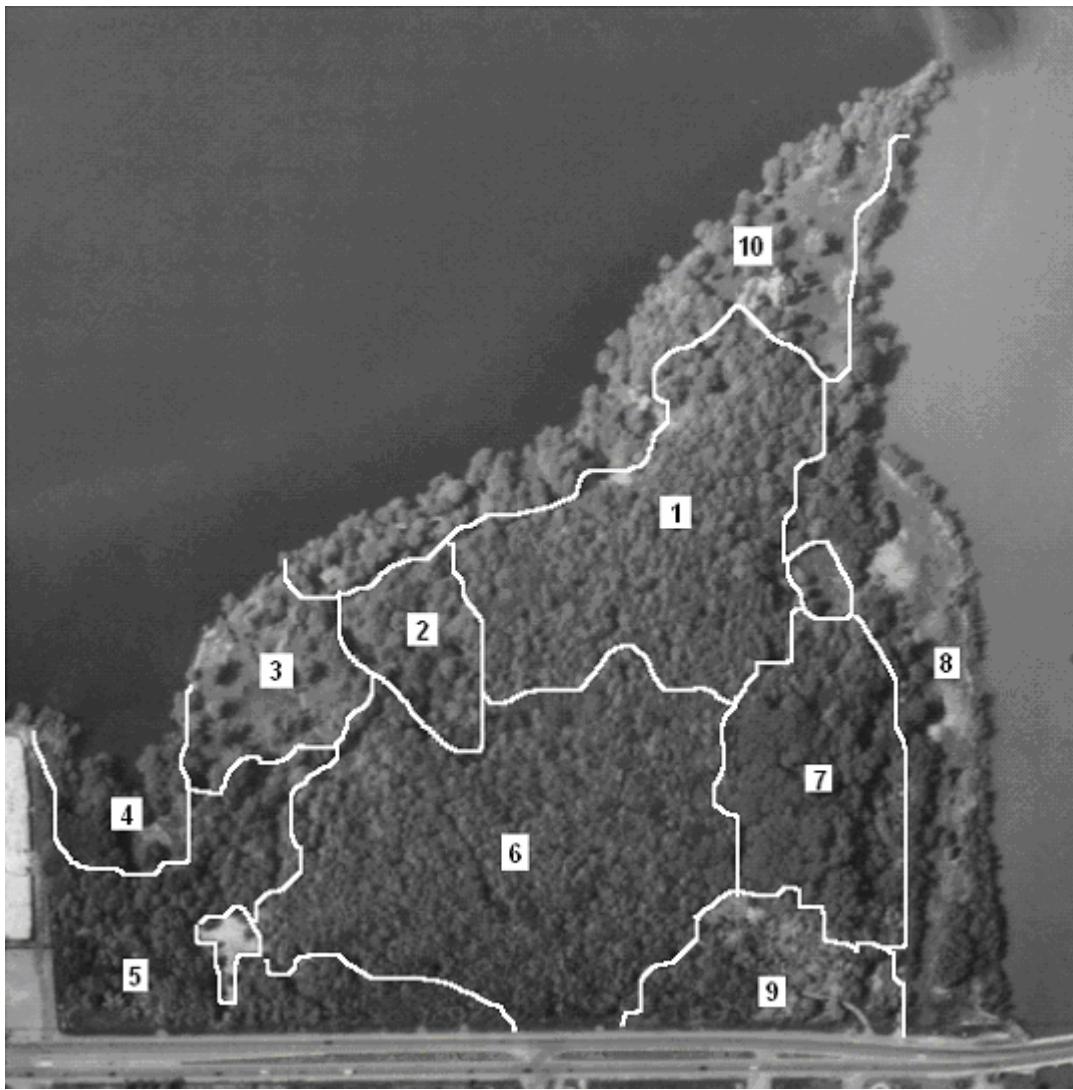
Les plantes menacées ou vulnérables ont fait l'objet d'une attention particulière étant donné leur statut, lequel fut établi selon le cahier du MDDEP de mars 2002 et de la liste des ajouts récents de 2005. Ces espèces ont été dénombrées, marquées d'un ruban de couleur et situées précisément grâce à un appareil de positionnement par satellite. Les plantes compagnes ont également été répertoriées. Les espèces aquatiques et herbacées annuelles n'ont toutefois pas été marquées.

La détermination taxonomique des espèces a été faite grâce aux ouvrages les plus récents. Certaines espèces ont toutefois été récoltées, notamment le chêne bleu et le chêne blanc, afin de les comparer à certaines planches d'herbier du Jardin Botanique de Montréal. Le conservateur, Stuart Hay, a aussi émis son avis sur l'identification de nombreuses espèces.

Étant donné la récente législation concernant la protection des milieux humides dans le Québec méridional, les espèces obligées et facultatives ont été relevées. La méthode botanique est actuellement celle en usage pour déterminer le type de milieu. Elle se base sur la dominance des espèces ayant des affinités pour la présence d'eau de façon quasi permanente. Son application dans le cas présent vise essentiellement à confirmer le fait que certaines des unités de paysage doivent être considérées comme des milieux humides.

Outre les espèces végétales, une attention a également été portée sur les autres éléments représentatifs du milieu biotique. Entre autres, la présence de milieux humides laisse présager la possibilité de gîtes larvaires pour de nombreux groupes d'insectes ainsi que de milieux reproducteurs pour les anoures. La faune ailée et les mammifères terrestres ont aussi été considérés particulièrement en relation avec les divers écosystèmes.

Carte 1 : Unités de paysage



Description des peuplements forestiers et des unités du paysage

1. Érablière à érable à sucre et frêne d'Amérique : l'érablière domine dans toute la partie centrale surélevée. Bien qu'il n'y ait pas eu de coupe récente, le profil d'âge semble relativement jeune si l'on considère la taille des arbres. La plupart des sujets paraissent âgés entre 50 et 60 ans tandis qu'aucune coupe n'a été déclarée depuis 1920. Il n'y a d'ailleurs aucune vieille souche apparente qui puisse témoigner d'une coupe ancienne. Les essences secondaires sont le frêne d'Amérique et l'ostryer. Les chutes de verglas de la dernière décennie ont de toute évidence endommagé certaines cimes et causé des caries importantes sur les troncs. Plusieurs sujets malades ont récemment été coupés pour favoriser l'étalement des sujets sains voisins. Même si l'érablière est bien dégagée, la strate arbustive reste peu diversifiée et montre un déficit en espèces-types comme les jeunes érables. Les jeunes gaulis sont remplacés par des espèces qui semblent avoir envahis plusieurs secteurs, le cerisier de Virginie

et le nerprun. La couche herbacée est également peu diversifiée et semble même dépourvue de la plupart des espèces caractéristiques des érablières comme le gingembre sauvage, la sanguinaire, le trille blanc, l'érythrone, la médéole. On y retrouve plutôt des espèces envahissantes comme l'hydrophylle, la circée et l'osmorhyze.

2. Marécage arborescent à érable argenté, frêne noir et bouleau jaune : ce petit marécage se situe dans une dépression à l'ouest de l'érablière à sucre où il se démarque par la présence dominante d'érables argentés. Les essences secondaires sont le bouleau jaune et le frêne noir. L'exutoire du marécage se situe au nord-est où le lit d'un petit cours d'eau intermittent semble avoir été creusé artificiellement. Il est donc possible que le marécage se soit formé à la suite des travaux de remblayage et de nivellement des terrains situés sur la rive du lac. Néanmoins ce marécage présente un caractère permanent et plusieurs espèces végétales typiques des milieux humides y sont présentes.
3. Prairie et friche : cette partie du territoire a été fortement perturbée par des travaux de remblayage et de nivelage car l'on peut y observer une recolonisation végétale avec plusieurs essences pionnières comme les peupliers et les frênes. Par ailleurs, il faut y noter une nette dominance de plantes herbacées dont le brome (*Bromus sp.*) et la verge d'or (*Solidago sp.*). On notera également que la rive du lac est constituée ici par un remblai de blocs rocheux et parfois même de blocs de ciment.
4. Marécage avec saulaie noire : ce marécage littoral présente une ligne de rivage encore mal définie en raison des nombreux débris végétaux qui s'y accumulent au fil des ans. C'est un habitat favorable à l'implantation d'une espèce comme le saule noir qui y est d'ailleurs bien représenté. Les alluvions situés derrière la ligne de rivage sont aussi propices à l'implantation du chêne bicolore, mais les quelques spécimens observés ici sont apparentés au chêne à gros fruits ou sont probablement des hybrides. La matteucie forme ici une grande colonie ainsi que l'impatiente du cap qui prospère bien dans ce sol organique humide.
5. Frênaie à frêne rouge : même si le frêne domine, il s'agit ici d'une forêt transitoire qui origine de perturbations antérieures. Le sol montre en effet des signes de remaniement et laisse entrevoir par endroit des matériaux de remplissage tel que des déchets de fonderie provenant sans doute des anciennes usines adjacentes. Il n'existe donc que très peu d'espèces originelles à l'endroit, la plupart étant même caractéristiques de milieux incultes. On y trouve de plus quelques spécimens d'aubépines.
6. Forêt de feuillus mélangés : ici, le noyer cendré, l'ostryer et le caryer se joignent à l'érable à sucre, au charme et au chêne rouge. L'étage arbustif est fortement colonisé par le cerisier de Virginie qui devient presque dominant par endroit.

7. Marécage avec saulaie à saule rouge : le frêne de Pennsylvanie, l'érable argenté et l'orme d'Amérique constituent les essences secondaires. On retrouve de plus quelques spécimens de chêne bicolore à l'extrémité sud-ouest.
8. Friche riveraine : la présence de cette unité est attribuable au remaniement de la ligne de rivage qui a été modifiée par des travaux d'excavation dans le delta de la rivière St-Louis. L'enrochement du rivage et les matériaux plus fins que constitue la bordure immédiate du lac ne sont pas d'origine. Le limon et l'argile du sol sont des substrats qui ont favorisé un drainage faible ou imparfait. De nombreux saules arbustifs ainsi que des peupliers se sont établis.
9. Peuplement d'aubépines : il s'agit ici d'un peuplement dont les plus vieux sujets ont plus de 60 ans et dont la hauteur de certains individus atteint près de 8 mètres. Il est relativement homogène et est formé de plusieurs espèces. Le sol, relativement mince par endroit, laisse entrevoir que le milieu a déjà été perturbé. De nombreux sujets sont surannés puisqu'ils présentent des branches mortes dans les parties basses. Comme la plupart des aubépines sont des espèces héliophytiques, le dépérissement devrait s'accentuer au cours des années. (voir notes sur les aubépines)
10. Milieu habité : c'est un milieu relativement hétérogène ayant subi de nombreux bouleversements depuis le dernier siècle. La plupart des infrastructures humaines en place ont altéré de façon irrémédiable le couvert végétal original. Malgré tout, l'arbre dominant de ce secteur demeure l'érable à sucre. Plusieurs espèces végétales sont d'origine horticole. Un bon pourcentage est aussi engazonné et entretenu régulièrement. Il existe de plus une large bande riveraine composée de blocs rocheux arrondis qui ceinture toute la partie nord du milieu habité.

Inventaire des plantes vasculaires de la Pointe St-Louis

Au cours de l'année 2005, onze visites ont permis de recenser la majorité des espèces de plantes vasculaires de la Pointe St-Louis. Deux botanistes, André Sabourin et André Lapointe ont participé aux relevés dans les diverses unités de paysage décrites précédemment de façon à couvrir tout le territoire à l'étude.

Il semble que le nombre de 321 espèces recensées à l'intérieur d'une superficie de 18 ha puisse conférer au territoire un indice de diversité floristique élevé. Il faut néanmoins constater que le site est hétérogène et qu'il abrite tant des espèces de milieux incultes que des espèces introduites pour l'aménagement. La proximité de la rivière Saint-Louis et du fleuve constitue un autre facteur d'importance qui contribue à enrichir la bande riveraine du territoire, particulièrement dans les zones 4 et 8.

unités		Nombre d'espèces	obligées	facultatives
1	Érablière à érable à sucre	49	1	5
2	Marécage arborescent à érable argenté	48	7	11
3	Prairie et friche	65	1	5
4	Marécage avec saulaie noire	83	12	2
5	Frênaie à frêne rouge	57	0	3
6	Forêt de feuillus mélangée	103	1	0
7	Marécage avec saulaie à saule rouge	42	4	16
8	Friche riveraine	144	15	17
9	Peuplement d'aubépines	61	0	6
10	Milieu habité	80	0	6

Sur l'ensemble des 321 espèces inventoriées, 94 espèces ont des affinités pour les milieux humides, soit 29%. Par contre, 58 espèces sont facultatives et 36 obligatoires. La majorité de ces dernières sont associées aux unités 2, 4, 7 et 8 qui sont soit des marécages ou des zones riveraines. Une étude phyto-sociologique plus poussée tendrait à démontrer que la proportion des plantes dites obligées et facultatives est supérieure à 50 % à l'intérieur de ces quatre unités. Le nombre actuel d'espèces recensées pour ces unités comprend donc des espèces de milieu terrestre qui se retrouvent en périphérie des limites réelles des milieux humides. Il faut mentionner que les limites des milieux humides ne coïncident pas ici avec les limites proposées pour ces unités de paysage.

Abondance-dominance des espèces

En regroupant les espèces selon leur degré d'abondance-dominance, il est possible de distinguer entre certaines espèces en expansion et les espèces en régression. Tandis que certaines sont intégrées aux écosystèmes de façon naturelle, d'autres sont des espèces envahissantes qui déséquilibrent le rapport naturel entre les espèces. Il reste par contre difficile sinon impossible de déterminer les espèces climatiques représentatives des écosystèmes originaux qui étaient présents avant le développement du site. On peut néanmoins présumer que la plupart des espèces arborescentes étaient présentes à l'origine.

- Espèces à coefficient élevé (4-5) : forte répartition dans tout le territoire à l'étude et/ou haute densité de recouvrement.

<i>Acer saccharum</i>	<i>Hydrophyllum virginianum</i>	<i>Viola sororia</i>
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Impatiens capensis</i>	<i>Prunus virginiana</i>
<i>Circaeaa lutetiana</i>	<i>Lonicera tatarica</i>	<i>Rhamnus cathartica</i>
<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	<i>Phragmites australis</i>	

- Espèces à coefficient moyen (3): bien représentées dans l'ensemble du territoire mais réparties de façon plus erratique.

<i>Acer saccharinum</i>	<i>Erythronium americanum</i>	<i>Rhus typhina</i>
<i>Anthriscus sylvestris</i>	<i>Eurybia macrophylla</i>	<i>Ribes cynosbati</i>
<i>Aralia nudicaulis</i>	<i>Fragaria virginiana</i>	<i>Ribes rubrum</i>
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Glecoma hederacea</i>	<i>Rubus idaeus</i>
<i>Betula alleghaniensis</i>	<i>Hesperis matronalis</i>	<i>Salix exigua</i>
<i>Bidens frondosus</i>	<i>Juglans cinerea</i>	<i>Salix x rubens</i>
<i>Carex gracillima</i>	<i>Laportea canadensis</i>	<i>Solidago altissima</i>
<i>Carex stipata</i>	<i>Melilotus albus</i>	<i>Solidago gigantea</i>
<i>Carya cordiformis</i>	<i>Onoclea sensibilis</i>	<i>Symphytum lateriflorum</i>
<i>Chelidonium majus</i>	<i>Ostrya virginiana</i>	<i>Toxicodendron radicans subsp.</i>
<i>Dalibarda repens</i>	<i>Parthenocissus inserta</i>	<i>rydbergii</i>
<i>Diervilla lonicera</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Ulmus americana</i>
<i>Dryopteris carthusiana</i>	<i>Phleum pratense</i>	<i>Valeriana officinalis</i>
<i>Elymus repens</i>	<i>Plantago major</i>	<i>Viburnum lentago</i>
<i>Equisetum arvense</i>	<i>Prunus serotina</i>	<i>Viburnum nudum</i>
<i>Erigeron strigosus</i>	<i>Quercus macrocarpa</i>	

- Espèces à coefficient faible (2) : plutôt disséminées dans l'ensemble du territoire ou représentées par quelques individus.

<i>Acer negundo</i>	<i>Carex lurida</i>	<i>Galium palustre</i>
<i>Acer rubrum</i>	<i>Carex pedunculata</i>	<i>Geranium robertianum</i>
<i>Acer spicatum</i>	<i>Carex radiata</i>	<i>Geum canadense</i>
<i>Actaea rubra</i>	<i>Carex tribuloides</i>	<i>Geum laciniatum</i>
<i>Ageratina altissima</i>	<i>Carex vulpinoidea</i>	<i>Glyceria striata</i>
<i>Agrostis scabra</i>	<i>Carpinus caroliniana</i>	<i>Hieracium caespitosum</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Carya ovata</i>	<i>Hypericum perforatum</i>
<i>Alisma triviale</i>	<i>Cephalanthus occidentalis</i>	<i>Iris versicolor</i>
<i>Alliaria petiolata</i>	<i>Chenopodium album</i>	<i>Lactuca biennis</i>
<i>Alnus incana</i>	<i>Chicorium intybus</i>	<i>Leersia oryzoides</i>
<i>Amelanchier arborea</i>	<i>Convallaria majalis</i>	<i>Lemna minor</i>
<i>Amphicarpa bracteata</i>	<i>Cornus alternifolia</i>	<i>Leontodon automnalis</i>
<i>Anaphalis margaritacea</i>	<i>Cornus stolonifera</i>	<i>Leucanthemum vulgare</i>
<i>Anemone canadensis</i>	<i>Crataegus chrysocarpa var.</i>	<i>Linaria vulgaris</i>
<i>Angelica atropurpurea</i>	<i>phoenicea</i>	<i>Lithospermum officinale</i>
<i>Apocynum cannabinum</i>	<i>Crataegus dilatata</i>	<i>Lobelia inflata</i>
<i>Argentina anserina</i>	<i>Crataegus holmesiana</i>	<i>Lonicera dioica</i>
<i>Arisaema triphyllum</i>	<i>Crataegus punctata</i>	<i>Lycopus europaeus</i>
<i>Artemisia biennis</i>	<i>Crataegus submollis</i>	<i>Lycopus uniflorus</i>
<i>Asclepias syriaca</i>	<i>Cyperus esculentus</i>	<i>Lysimachia ciliata</i>
<i>Barbarea stricta</i>	<i>Cyperus odoratus</i>	<i>Lythrum salicaria</i>
<i>Betula papyrifera</i>	<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Maianthemum canadense</i>
<i>Bidens cernua</i>	<i>Doellingeria umbellata</i>	<i>Malus pumila</i>
<i>Bidens comosa</i>	<i>Dryopteris intermedia</i>	<i>Matteucia struthiopteris</i>
<i>Bidens discoidea</i>	<i>Dryopteris marginalis</i>	<i>Myosotis laxa</i>
<i>Boehmeria cylindrica</i>	<i>Echinochloa crus-galli</i>	<i>Myriophyllum sibiricum</i>
<i>Bromus inermis</i>	<i>Echinocystis lobata</i>	<i>Oenothera biennis</i>
<i>Butomus umbellatus</i>	<i>Elymus virginicus</i>	<i>Osmorhiza claytonii</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Epilobium ciliatum</i>	<i>Panicum capillare</i>
<i>Cardamine diphylla</i>	<i>Erechtites hieraciifolius</i>	<i>Pastinaca sativa</i>
<i>Carex grayii</i>	<i>Erigeron annuus</i>	<i>Persicaria pensylvanica</i>
<i>Carex grisea</i>	<i>Eupatorium perfoliatum</i>	<i>Pilea fontana</i>
<i>Carex lupulina</i>	<i>Fraxinus americana</i>	<i>Poa compressa</i>

<i>Poa nemoralis</i>	<i>Sanicula marilandica</i>	<i>Taraxacum officinale</i>
<i>Poa pratensis</i>	<i>Scirpus cyperinus</i>	<i>Teucrium canadense</i>
<i>Populus deltoides</i>	<i>Scrophularia lanceolata</i>	<i>Thalictrum dioicum</i>
<i>Populus grandidentata</i>	<i>Scutellaria lateriflora</i>	<i>Tilia americana</i>
<i>Populus tremuloides</i>	<i>Sedum acre</i>	<i>Toxicodendron radicans</i> subsp. <i>negundo</i>
<i>Prenanthes altissima</i>	<i>Senecio vulgaris</i>	<i>Tragopogon dubius</i>
<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Setaria pumila</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Quercus bicolor</i>	<i>Sinapis arvensis</i>	<i>Trifolium repens</i>
<i>Quercus rubra</i>	<i>Solanum dulcamara</i>	<i>Trillium erectum</i>
<i>Ranunculus abortivus</i>	<i>Solanum lycopersicum</i>	<i>Tussilago farfara</i>
<i>Ranunculus acris</i>	<i>Solanum nigrum</i>	<i>Veronica serpyllifolia</i>
<i>Rosa blanda</i>	<i>Solidago flexicaulis</i>	<i>Viburnum acerifolium</i>
<i>Rubus allegheniensis</i>	<i>Solidago rugosa</i>	<i>Viola labradorica</i>
<i>Rubus occidentalis</i>	<i>Sonchus arvensis</i>	<i>Viola pubescens</i>
<i>Rubus odoratus</i>	<i>Spirodela polyrhiza</i>	<i>Virgulus novae-angliae</i>
<i>Rubus pubescens</i>	<i>Stachys hispida</i>	<i>Vitis riparia</i>
<i>Salix bebbiana</i>	<i>Streptopus lanceolatus</i>	<i>Wolffia borealis</i>
<i>Salix discolor</i>	<i>Sympyotrichum cordifolium</i>	<i>Wolffia columbiana</i>
<i>Salix nigra</i>	<i>Sympyotrichum lanceolatum</i>	<i>Zizia aurea</i>
<i>Sambucus racemosa</i>	<i>Sympyotrichum novae-angliae</i>	

À l'examen des trois catégories de coefficient, il faut noter que très peu d'espèces possèdent une répartition dans l'ensemble du territoire. En fait, la majorité des espèces ne possèdent pas une vaste distribution, demeurant restreintes à quelques unités et souvent représentées par seulement quelques individus. Il y a également un nombre important d'espèces qui sont restreintes à une seule unité (se référer à l'index pour la liste des espèces à indice très faible).

Le principal constat est la répartition de la plus grande diversité d'espèces au sein des zones perturbées, soit dans l'unité 8 qui est contigu avec la rivière Saint-Louis, soit dans l'unité 6 qui est traversée par l'ancien chemin du Roy, ou encore dans l'unité 4 qui abrite une anse jonchée de laisses de plantes aquatiques provenant du Lac Saint-Louis. D'autre part l'érablière à sucre demeure en toute proportion de sa superficie l'unité la moins bien diversifiée.

Le milieu habité, correspondant à l'unité 10, abrite plusieurs espèces qui s'y retrouvent presque exclusivement car elles y ont probablement été introduites. D'aucune ne représente toutefois une importance dans le patrimoine naturel et ne menace l'équilibre des milieux naturels avoisinants. Même le potager ou le verger ne saurait ici mettre en péril les espèces de la flore sauvage.

- Espèces vasculaires menacées ou vulnérables

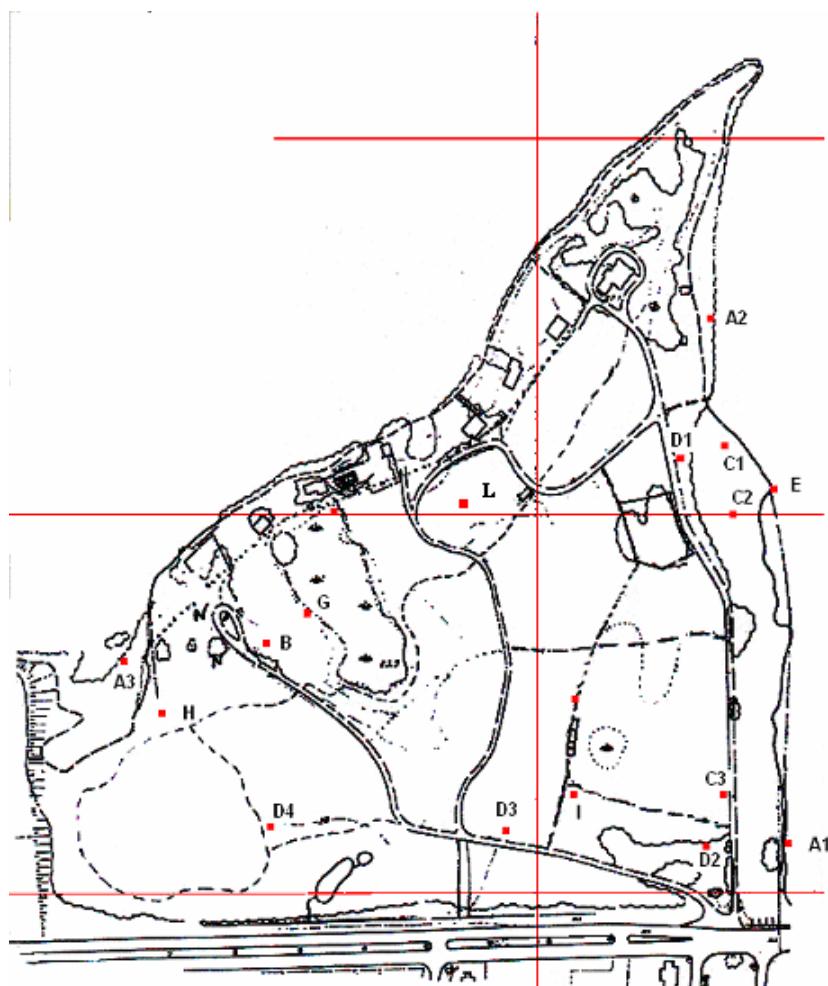
A1	<i>Bidens discoidea</i>	45 18 52.4 / 73 52 49.2	1 plant 50m nord du pont
A2	<i>Bidens discoidea</i>	45 19 02.4 / 73 52 50.2	2 plants à 50m au sud du débarcadère
A3	<i>Bidens discoidea</i>	45 18 56.4 / 73 53 12.6	500 individus sur la plage 30m par 1 m
B	<i>Celtis occidentalis</i>	45 18 57.0 / 73 53 08.8	1 ind. mature et 3 rejets viables
C1	<i>Crataegus suborbiculata</i>	45 19 01.0 / 73 52 53.5	(Voir notes)
C2	<i>Crataegus suborbiculata</i>	45 19 00.0 / 73 52 54.9	(Voir notes)
C3	<i>Crataegus suborbiculata</i>	45 18 55.5 / 73 52 52.3	(Voir notes)
D1	<i>Crataegus dilatata</i>	45 19 02.1 / 73 52 54.1	(Voir notes)
D2	<i>Crataegus dilatata</i>	45 18 53.9 / 73 52 54.0	(Voir notes)
D3	<i>Crataegus dilatata</i>	45 18 53.3 / 73 52 59.5	(Voir notes)
D4	<i>Crataegus dilatata</i>	45 18 53.1 / 73 53 09.9	(Voir notes)
E	<i>Cyperus odoratus</i>	45 19 02.4 / 73 52 51.6	4 touffes

F	Cyperus odoratus	45 19 00 / 73 53 06.0	5 touffes 15m par 2m
G	Pilea fontana *	45 18 56.4 / 73 53 12.6	30-40 indiv. Sur 10m par .5m
H	Quercus alba	45 18 56.3 / 73 53 10.3	1 individu mature
I	Quercus bicolor	45 18 54.1 / 73 52 58.8	3 individus matures
J	Wolffia borealis	Unité 8	Parmi les lentilles d'eau
K	Wolffia columbiana	Unité 8	Parmi les lentilles d'eau
L	Cardamine diphylla**	À préciser	30 plants dénombrés dans l'érablière
M	Matteucia struthiopteris**	Unité 4	De 200 à 300 touffes
N	Trillium grandiflorum **	Unités 1 et 6	Quelques individus à repérer plus précisément

* actuellement non désigné mais proposé

** protégé contre la récolte commerciale

Carte de localisation des espèces menacées ou vulnérables



Les chênes

Le site abrite de nombreux chênes qui sont des arbres qui atteignent généralement de fortes tailles. La situation géographique de la Pointe St-Louis a jadis permis le développement d'alluvions sur lesquelles le chêne bicolore prospère généralement. Une attention particulière a donc été portée auprès de tous les chênes présents dans l'aire inventoriée. Parmi plus d'une soixantaine de spécimens examinés, il s'est parfois avéré difficile de distinguer entre le chêne à gros fruits, *Quercus macrocarpa*, et le chêne bicolore, *Quercus bicolor*. Les deux espèces semblent en effet hybrider et le caractère du pédoncule du fruit plus long chez le chêne bicolore semble s'estomper chez ces hybrides. Plusieurs spécimens ont donc été récoltés et amenés à l'herbier Marie-Victorin afin de procéder à un examen approfondi. Huit spécimens douteux ont ainsi été déposé et examiné par M. Stuart Hay, conservateur du jardin botanique, qui a déterminé que tous les spécimens appartenaient à l'espèce *macrocarpa* plutôt que *bicolor*. Par contre, comme 3 individus affichaient le caractère dominant du chêne bicolore dont le fruit est plus longuement pédonculé, nous avons préféré ici maintenir la probabilité de cette occurrence.

Parmi les spécimens récoltés, l'un correspondait au chêne blanc, *Quercus alba*, qui est également une espèce à statut précaire. Le seul individu observé se situe dans la zone 5 à proximité de la friche herbacée.

Le micocoulier

L'espèce est essentiellement rattachée à l'axe du fleuve et de ses principaux affluents. Elle est d'ailleurs bien représentée dans la région sur les terrasses bien drainées. Sa présence sur le site n'est donc pas inusitée. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit ici d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Comme il n'existe qu'un seul spécimen mature sur le site, une protection particulière devrait lui être assuré. Ce spécimen a d'ailleurs émis trois rejets de souches pouvant être considérés comme viables. Ces rejets pourraient assurer le maintien de l'espèce sur le site à plus long terme.

Les aubépines (*Crataegus* Linnaeus)

Les aubépines, ou cenelliers, sont des arbrisseaux, arbustes ou petits arbres épineux, touffus et très ramifiés qui font partie de la famille des Rosacées. Il y a environ 22 taxons (espèces et variétés) au Québec mais la variabilité de ceux-ci fait que c'est un genre controversé; de plus, la difficulté de les identifier en dehors de la période de floraison (de la mi mai au début de juin) accentue la complexité (Sabourin, 2002 et 2003).

Lors de l'inventaire de 2005 sur la propriété, surtout le 26 mai, **10 taxons dont 9 espèces** ont été identifiés, ce qui en fait un site riche en aubépines, comme l'est d'ailleurs toute la région comprise entre Beauharnois et Kahnawake, qui est la région québécoise la plus diversifiée en aubépines.

Les 10 taxons identifiés d'aubépines sont :

- aubépine dorée variété glabre (*Crataegus chrysocarpa* Ashe var. *phoenicea* Palmer)
- aubépine dilatée (*Crataegus dilatata* Sargent)
- aubépine flabelliforme variété flabelliforme (*Crataegus flabellata* (Spach) Kirchner var. *flabellata*)
- aubépine flabelliforme variété de Gray (*Crataegus flabellata* (Spach) Kirchner var. *grayana* (Eggleson) Palmer)
- aubépine de Holmes (*Crataegus holmesiana* Ashe)
- aubépine à longues épines (*Crataegus macracantha* Loddiges)
- aubépine ponctuée (*Crataegus punctata* Jacquin)
- aubépine subsoyeuse (*Crataegus submollis* Sargent)
- aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata* Sargent)
- aubépine de Victorin (*Crataegus victorinii* Sargent)

Sur la propriété, les aubépines sont nettement concentrées dans les milieux arbustifs ouverts ou semi ouverts du sud des secteurs nos 5 et 6, et dans les secteurs nos 8 et 9. Les 3 premiers secteurs sont en bordure de la route 132, alors que le secteur no 8 borde la rivière Saint-Louis. Il faut comprendre que les aubépines sont des essences de lumière, et elles tendent à dépérir puis disparaître à mesure qu'un milieu semi ouvert devient de plus en plus forestier.

Deux espèces d'aubépines observées sur la propriété sont des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, selon la liste officielle du ministère de l'Environnement (Labrecque et Lavoie, 2002). Ce sont : l'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*) et l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*), qui sont toutes deux très rares au Québec, et donc voici quelques notes les concernant.

- L'aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*)

Cette aubépine se reconnaît surtout au printemps par ses grandes fleurs (diamètre 22-29 mm) ayant environ 20 étamines à anthères rose foncé à pourprées; ses grandes feuilles (5-9 cm de long) sont tronquées à la base du limbe et sont aussi longues que larges; ses fruits sont gros (diamètre 16-21 mm).

Elle a été localisée à 4 endroits sur la propriété, et identifiée par des rubans :

- 1 individu au sud-ouest du secteur no 5 et au sud-est du marais à phragmite, au 45° 18'53,2'' - 73° 53'09,7''
- 1 individu au nord du secteur no 8, au 45° 19'02,1'' - 73° 52'54,1''; des spécimens ont été récoltés et seront déposés à l'herbier Marie-Victorin (MT) de l'Université de Montréal (A. Sabourin et A. Lapointe 2526, le 26 mai 2005, MT)
- 2 individus dans le secteur no 9, dont un près de l'étang, au 45° 18'54,0'' - 73° 52'54,0'', et un autre au sud du chemin est-ouest, au 45° 18'53,3'' - 73° 52'59,5''.

Le *Crataegus dilatata* était connu de 3 occurrences historiques (récoltes datant de plus de 25 ans) au Québec (Labrecque et Lavoie, 2002; Tardif *et al.*,

2005). Sa découverte sur la propriété en fait la seule occurrence actuellement connue au Québec.

- **L'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*)**

Cette aubépine se caractérise également par ses grandes fleurs (diamètre 22-28 mm) ayant environ 20 étamines à anthères rouge foncé à pourprées; cependant, ses feuilles sont plutôt petites (3,5-5 x 3-4,5 cm), plus larges vers le milieu et presque rondes, et ses fruits ont un diamètre de 10-15 mm.

Elle a été observée à quelques endroits de la propriété et identifiée par des rubans, que ce soit dans les secteurs nos 5, 6, 8 ou 9.

Dans le nord du secteur no 8, il y en a au moins 2 individus, dont un se trouve en bordure est du chemin nord-sud, au 45° 19'00,0 " - 73° 52'55,0 ".

Le *Crataegus suborbiculata* n'était connu que d'une seule occurrence historique au Québec, selon Labrecque et Lavoie (2002) et Tardif *et al.* (2005). Cependant, nos observations des dernières années, et les localités des spécimens de l'herbier Marie-Victorin (MT), montrent que le nombre d'occurrences québécoises se chiffre plutôt à une quinzaine, toutes dans les régions de Montréal, Laval, Beauharnois-Kahnawake, et du lac Saint-François.

En résumé, la diversité des taxons (10) d'aubépines, dont la présence de 2 espèces rares, constitue un aspect très important du patrimoine floristique de cette propriété. Pour conserver ce patrimoine et cette diversité, notamment pour les espèces rares du sud des secteurs 5 et 6, il est recommandé d'y limiter l'expansion forestière des arbres concurrents.

Les autres espèces rares

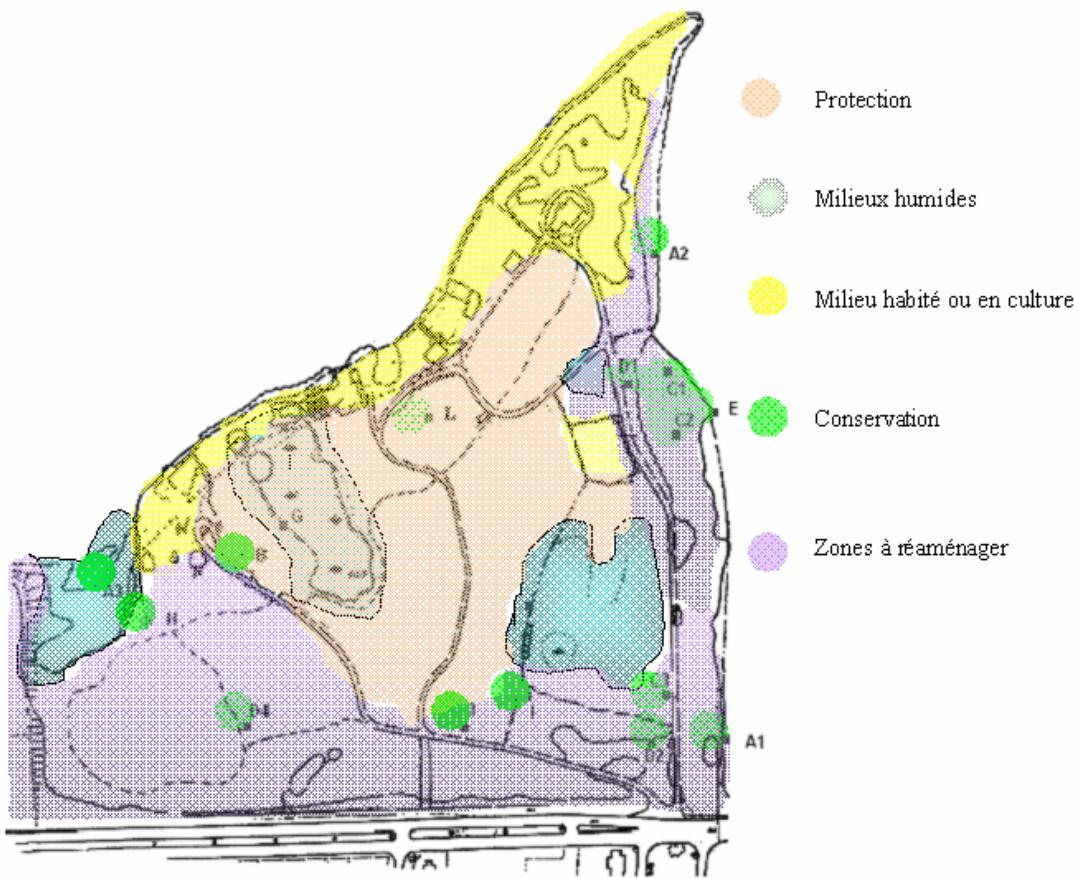
Les autres espèces d'intérêt particulier sont intimement liées à la présence d'eau. D'abord le Bident discoïde (*Bidens discoidea*) est une espèce obligée pour les milieux humides. Sur le site, il est particulièrement abondant dans l'anse située à l'ouest. Sa présence coïncide avec sa répartition actuelle dans le Haut Saint-Laurent.

Les *Cyperus* sont aussi liés à la zone littorale. La présence de quelques touffes isolées démontre qu'ils ne sont pas bien implantés et que leur situation demeure précaire.

Les *Wolffia* sont strictement reliés au milieu lacustre et leur présence devrait être récurrente d'une année à l'autre.

La Dentaire ou *Cardamine diphylla* a récemment été ajoutée à la liste des espèces à statut précaire en raison de son déclin dans le sud du Québec. La petite population située dans l'érablière devrait être protégée.

Aménagement du territoire



L'érablière constitue un écosystème intéressant quant à l'attrait qu'elle exerce. Même si les arbres ne sont pas de forte taille, ils forment un ensemble propice à la promenade et à diverses activités en forêt. De nombreuses espèces d'oiseaux y nichent ou y séjournent.

Il existe certains signes indiquant que le milieu forestier souffre d'un déséquilibre dans la stratification des espèces présentes. Alors que de nombreux cerisiers et nerpruns sont présents, le recrutement de jeunes plants d'érable semble déficient. Il est probable que la fertilité du sol soit ici mise en cause surtout en raison de l'emplacement particulier du terrain qui a longtemps subi les assauts d'un panache de fumée et d'émanations diverses des industries locales. La physico-chimie du sol présente sans doute des déficiences importantes ou encore des surdoses de certains éléments comme des métaux lourds. Des relevés pédologiques et des échantillonnages appropriés permettraient d'identifier les agents perturbateurs. (composés organochlorés, acidité...)

La plupart des érables, nous a-t-on signalé, aurait été décimé vers 1945 alors qu'un important déversement de chlore aurait infiltré la nappe phréatique du terrain. Par contre les ormes auraient disparu plus tard en raison de la maladie hollandaise.

Bref, l'équilibre de l'érablière peut être compromis à long terme. Les recommandations concernant l'élimination de certaines espèces envahissantes pourraient

améliorer la situation mais il existe peut-être un problème de fertilité du sol comme souligné plus haut. Il importe d'examiner si un nombre suffisant de sames parviennent à germer ou si elles ne sont pas affectées par une quelconque maladie.

La frênaie est plus diversifiée mais la strate arbustive est fortement colonisée par le cerisier de Virginie, le nerprun et le chèvrefeuille. Leur compétition agressive devrait également être freinée. C'est la zone la plus importante pour la faune terrestre car la variété de niches écologiques y est plus élevée. Le Cerf de Virginie, l'Écureuil gris et le Raton-laveur y semblent présents durant certaines parties de l'année.

Malgré tout, plusieurs représentants de divers niveaux trophiques semblent absents du territoire, notamment les invertébrés terrestres et aquatiques (plusieurs groupes d'insectes), les batraciens, les reptiles. Aucune libellule, ni fourmilière n'a été observé. De plus les marécages semblent dénués de la faune habituelle.

Mesures d'entretien des espèces d'intérêt

- La Matteucie : la colonie située dans la grande anse à l'ouest peut supporter une certaine récolte mais il importe de garantir son maintien en contrôlant la compétition de certaines espèces et nettoyant le périmètre qui reçoit divers débris provenant des hautes eaux.
- Les aubépines : elles ne sont pas distribuées uniformément sur le terrain mais sont plutôt concentrées dans les milieux ouverts ou dans les anciennes friches. Parmi la centaine d'individus présents, plusieurs sont des sujets surannés qui ont atteint leur hauteur maximale. Afin de maintenir l'importance de la diversité des espèces, une coupe de rajeunissement visant les espèces les plus communes devrait être envisagée. Ces dernières pourraient être coupées au niveau du sol de façon à permettre l'épanouissement des espèces moins communes avoisinantes qui bénéficieront alors de plus de lumière et porteront dès lors plus de fruits. Les deux espèces à statut précaire peuvent également être taillées de façon à éliminer les branches stériles ou partiellement nécrosées. Il importe par ailleurs de garantir à ces dernières une bonne dose de lumière en éliminant les autres arbustes qui gênent leur croissance.
- Le noyer cendré : si l'espèce paraît actuellement abondante sur le terrain, particulièrement dans la zone 6, son nombre risque fort de chuter dans les prochaines années en raison d'une maladie qui a récemment fait son apparition au Québec. Comme cette maladie semble fatale et qu'elle fera fort probablement son apparition sur le terrain, il est recommandé d'éliminer dès que possible les sujets qui semblent affectés pour éviter l'éradication complète de l'espèce. Voir les informations sur le site suivant :
http://www.glfccfs.nrcan.gc.ca/treedisease/butternut_canker_f.html
- Les espèces rares et vulnérables : comme la plupart de ces espèces ont été localisées avec précision et marquées pour faciliter leur repérage, il est nécessaire de procéder à certaines mesures de protection pour assurer leur survie à long terme. Comme il est difficile de prescrire une bande de protection fixe pour toutes les espèces ciblées, il conviendrait davantage

Mesures de contrôle de la qualité du milieu

- Relevés pédologiques : au sein des 3 ou 4 classes de pédon probables sur le territoire, des échantillons de sol devraient être prélevés en fonction aussi de la topographie, de la profondeur de la nappe phréatique. L'estimation des taux de percolation dans chaque station d'échantillonnage pourra permettre d'établir une vue d'ensemble de la capacité auto épuratrice du sol. Tous les éléments essentiels et les éléments traces devraient pour le moins être dosés sur l'ensemble du territoire (N, P, K, Fe, Co, Ni, Pb, Mn, Hg, etc...) Le pouvoir tampon du sol, ie. sa teneur en composés carbonatés devra aussi être mesuré.

Mesures de contrôle des espèces végétales envahissantes

- L'herbe à la puce : cette espèce particulièrement vénéneuse est abondante dans les secteurs 5, 8, 9 et 10. La technique pour enrayer l'espèce consiste à utiliser une herseuse modifiée avec une lame tranchante horizontale qui permet d'ameublir le sol et de sectionner les petites racines. La tige rampante principale doit se dégager graduellement afin de repérer les ramifications secondaires qui doivent également être enlevées. Toutes les manipulations nécessitent des gants jetables et des habits qui devront être lavés après un long trempage. Toutes les parties récoltées ne peuvent être compostées car les repousses sont faciles. Il est préférable d'en disposer dans les rebuts.
- La julienne des dames : malgré sa floraison attrayante, cette espèce très envahissante semble s'accaparer de vastes zones dans les secteurs 5 et 6. Il est facile de la contrôler si l'on procède à un binage des pousses annuelles avec un râteau trident. Les plantes qui auront fleuri devront être détruites pour éviter la dispersion des semences.
- L'hydrophylle : même s'il s'agit d'une plante indigène, l'hydrophylle colonise une très grande partie de la strate herbacée de l'érablière et semble de ce fait entraver le déploiement d'autres espèces indigènes. Il est recommander de l'arracher manuellement dès son apparition au printemps de façon à empêcher sa floraison. ?
- Le roseau ou phragmite : cette espèce de lumière est présente dans le secteur x. Comme elle forme un écran de tiges hautes difficilement pénétrable et compromet la viabilité d'autres espèces présentes, il est préférable de l'éliminer. Pour ce faire, le fauchage répétitif plutôt que le brûlage printanier est recommandé. Il importe d'abord de s'assurer que les plants ne produisent aucun chaume. Son enragement total n'est pas chose aisée.
- Le nerprun cathartique : c'est un des arbustes introduits des plus indésirables car il accapare de vastes espaces et freine la repousse des espèces indigènes. De plus, il est l'hôte intermédiaire de plusieurs maladies qui infectent nos espèces indigènes. Une coupe totale est préconisée au cours de l'hiver. Par la suite, tous les nouveaux plants en fleurs pourront être repérés au printemps et éliminés. Comme l'espèce rejette aisément, l'opération devra se répéter sur plusieurs années.

- Le chèvrefeuille : celui-ci partage souvent son habitat avec l'espèce précédente. Il peut être détruit de la même manière. Comme il retige aisément, ses racines doivent être sectionnées avec une bêche.
- L'herbe à poux : même si l'espèce est peu présente sur l'ensemble du territoire, sa présence occasionne des allergies au sommet de l'été. Il est possible de la contrôler avec un épandage adéquat d'une solution saline qui peut être appliquée avant la floraison.

Mesures de protection des milieux humides

Annexe 1

Liste des plantes vasculaires de la Pointe St-Louis

GENRE	ESPECE	NOMS FRANÇAIS										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Acalypha	virginica	ricinelle rhomboïde	x		x							
Acer	negundo	érable à Giguère				x			x	x	x	x
Acer	rubrum	érable rouge			x							
Acer	saccharinum	érable argenté		x		x			x			
Acer	saccharum	érable à sucre	x	x		x	x	x				x
Acer	spicatum	érable à épis				x						
Achillea	millefolium	achillée millefeuille							x		x	x
Actaea	pachypoda	actée à gros pédicelles						x				
Actaea	rubra	actée rouge				x					x	
Aesculus	hippocastanum	marronier d'Inde										x
Ageratina	altissima	eupatoire rugueuse								x		
Agrimonia	gryposepala	aigremoine à sépales crochus				x			x	x		
Agrostis	scabra	agrostide scabre	x					x				
Agrostis	stolonifera	agrostide stolonifère		x						x		
Alisma	triviale	alisma commun		x		x						
Alliaria	petiolata	alliaire officinale						x				x
Alnus	incana	aulne rugueux	x									
Amaranthus	retroflexus	amarante à racine rouge									x	
Ambrosia	artemisiifolia	petite herbe à poux	x	x						x	x	x
Amelanchier	arborea	amélanchier arborescent			x	x					x	
Amelanchier	sanguinea var. sanguinea	amélanchier sanguin					x					x
Amphicarpa	bracteata	amphicarpe bractéolée		x						x		
Anaphalis	margaritacea	immortelle blanche	x							x		
Anemone	canadensis	anémone du Canada			x				x		x	
Angelica	atropurpurea	angélique pourpre			x				x		x	
Anthriscus	sylvestris	anthrisque des bois								x		
Apios	americana	apios d'Amérique			x							
Apocynum	cannabinum	apocyn chanvrin							x		x	x
Aquilegia	canadensis	ancolie du Canada										x
Aralia	nudicaulis	aralie à tige nue	x			x	x		x	x		x
Aralia	racemosa	aralie à grappes										x
Arctium	lappa	grande bardane		x	x					x		
Argentina	anserina	potentille ansérisne			x				x		x	
Arisaema	trifolium	arisème petit-prêcheur			x				x		x	
Artemesia	biennis	armoise bisannuelle										x
Artemesia	vulgaris	armoise vulgaire			x				x			
Asclepias	syriaca	asclépiade commune	x	x							x	
Athyrium	filix-femina	athyrie fougère-femelle			x							
Barbara	stricta	barbarée raide								x		
Barbara	vulgaris	barbarée vulgaire	x									
Berberis	vulgaris	épine-vinette commune							x		x	
Betula	alleghaniensis	bouleau jaune		x					x		x	
Betula	papyrifera	bouleau à papier			x							
Betula	populifolia	bouleau gris							x		x	
Bidens	cernua	bident penché			x			x		x		

Bidens	comosa	bident en toupet			x	
Bidens	discoidea	bident discoïde		x		x
Bidens	frondosus	bident feuillu	x	x	x	x
Boehmeria	cylindrica	boehmérie cylindrique	x	x		x
Bolboschoenus	fluvialis	scirpe fluviatile			x	x
Bromus	inermis	brome inerme		x		
Butomus	umbellatus	butome à ombelle		x	x	x
Calystegia	sepium	liseron des haies			x	
Campanula	rapunculoides	campanule fausse-raiponce				x
Cardamine	diphylla	dentaire à deux feuilles	x			
Carex	arctata	carex comprimé				x
Carex	conoidea	carex conoïde	x			
Carex	gracillima	carex filiforme		x	x	
Carex	grayii	carex de Gray			x	x
Carex	grisea	carex gris	x	x		
Carex	lupulina	carex faux-lupulina	x	x	x	x
Carex	lurida	carex luisant	x		x	
Carex	pedunculata	carex pédonculé	x		x	
Carex	projecta	carex à bec étalé	x			
Carex	pseudocyperus	carex faux-souchet	x			
Carex	radiata	carex rayonnant		x		x
Carex	stipata	carex stipité		x	x	x
Carex	tenera	carex rendre		x		
Carex	tribuloides	carex tribuloïde			x	x
Carex	vulpinoidea	carex vulpinoïde		x	x	x
Carpinus	caroliniana	charme de Caroline	x			
Carya	cordiformis	caryer cordiforme			x	
Carya	ovata	caryer ovale			x	
Celastrus	scandens	bourreau-des-arbres		x		
Celtis	occidentalis	micocoulier occidental			x	
Cephalanthus	occidentalis	céphalanthe occidental	x			
Cerastium	fontanum	céraiste vulgaire				x
Ceratophyllum	demersum	cornifle nageante		x		
Chelidonium	majus	grande chélidoine			x	
Chenopodium	album	chénopode blanc				x
Chenopodium	glaucum	chénopode glauque			x	x
Chenopodium	polyspermum	chénopode polysperme				x
Chicorium	intybus	chicorée sauvage			x	x
Circaea	lutetiana	circée du Canada	x	x	x	x
Cirsium	arvense	chardon des champs			x	x
Cirsium	vulgare	chardon vulgaire			x	x
Convallaria	majalis	muguet de mai				x
Conyza	canadensis	vergerette du Canada			x	x
Cornus	alternifolia	cornouiller à feuilles alternes	x		x	
Cornus	stolonifera	cornouiller stolonifère			x	x
Crataegus	phoenicea	aubépine dorée variété glabre			x	x
Crataegus	dilatata	aubépine dilatée		x	x	x
Crataegus	flabellata var. flabellata	aubépine flabelliforme variété flabelliforme			x	
Crataegus	flabellata var. grayana	aubépine flabelliforme variété de Gray			x	

Crataegus	holmesiana	aubépine de Holmes	x	x
Crataegus	macracantha	aubépine à épines longues		x
Crataegus	punctata	aubépine ponctuée	x	x
Crataegus	submollis	aubépine subsoyeuse		x x
Crataegus	suborbiculata	aubépine suborbiculaire		x
Crataegus	victorinii	aubépine de Victorin	x	
Cuscuta	gronovi	cuscute de Gronovius		x
Cyperus	esculentus	souchet comestible		x
Cyperus	odoratus	souchet odorant	x	x
Cyperus	squarosus	souchet courbé	x	
Cyperus	strigosus	souchet hispide	x	x
Dactylis	glomerata	dactyle pelotonné	x	x
Dalibarda	repens	dalibarde rampante	x	x
Diervilla	lonicera	dièreville chèvrefeuille	x	x x x
Doellingeria	umbellata	aster à ombelles		x x
Dryopteris	carthusiana	dryoptère spinuleuse	x	x x x
Dryopteris	intermedia	dryoptère intermédiaire	x	x
Dryopteris	marginalis	dryoptère à sores marginaux	x x	x
Echinochloa	crus-galli	échinochloa piquant		x
Echinocystis	lobata	concombre grimpant	x	x
Elaeagnus	angustifolia	olivier de Bohême		x
Elodea	canadensis	élodée du Canada	x	
Elymus	repens	chiendent commun	x	x x
Elymus	virginicus	élyme à arête rudimentaire		x x x
Epilobium	ciliatum	épilobe à graines nues	x	x x
Epilobium	glandulosum	épilobe à graines nues		x
Epipactis	helleborine	épipactis petit-hellébore	x	
Equisetum	arvense	prêle des champs	x	x x x
Erechtites	hieraciifolius	érechtite à feuilles d'épervière	x	x x
Erigeron	annuus	vergerette annuelle	x	x
Erigeron	strigosus	vergerette rude	x	x x
Erysimum	cheiranthoides	vélar fausse-giroflée		x x
Erysimum	hieracifolium	vélar à feuilles d'épervière	x	
Erythronium	americanum	érythrone d'Amérique		x x
Eupatorium	perfoliatum	eupatoire perfoliée		x
Euphorbia	cyparissias	euphorbe cyprès	x	
Eurybia	macrophylla	aster à grandes feuilles		x x x x
Eutrochium	maculatum	eupatoire maculée		x
Fragaria	vesca	fraisier des bois		x
Fragaria	virginiana	fraisier des champs	x	x x
Fraxinus	americana	frêne blanc	x	x
Fraxinus	nigra	frêne noir	x	
Fraxinus	pennsylvanica	frêne rouge	x x x x	x x x x
Galium	palustre	gaillet palustre		x
Galium	trifidum	gaillet trifide		x
Geranium	robertianum	géranium de Robert	x	
Geum	canadense	benoîte du Canada	x x	x
Geum	laciniatum	benoîte laciniée	x	x x
Glecoma	hederacea	lierre terrestre	x	
Glyceria	striata	glycérie striée	x	x x

Hesperis	matronalis	julienne des dames	x	x	x	x	x
Hieracium	caespitosum	épervière des prés		x			x
Hydrophyllum	virginianum	hydrophylle de Virginie	x			x	
Hypericum	ellipticum	millepertuis elliptique				x	
Hypericum	perforatum	millepertuis commun				x	x
Impatiens	capensis	impatiante du Cap		x	x	x	x
Iris	pseudoacorus	iris faux-acore		x			
Iris	versicolor	iris versicolore	x			x	
Juglans	cinerea	noyer cendré	x		x	x	
Lactuca	biennis	laitue bisannuelle				x	x
Laportea	canadensis	laportéa du Canada		x		x	x
Larix	laricina	mélèze laricin					x
Leersia	oryzoides	léersie faux-riz		x	x		x
Lemna	minor	lenticule mineure				x	
Leontodon	automnalis	liondent d'automne		x		x	x
Lepidium	campestre	lépidie des champs					x
Leucanthemum	vulgare	marguerite blanche		x		x	x
Liatis	spicata	liatris à épis					x
Linaria	vulgaris	linaire vulgaire		x		x	
Lithospermum	officinale	grémil officinal					x
Lobelia	inflata	lobélie gonflée			x	x	x
Lonicera	dioica	chèvrefeuille dioïque	x			x	
Lonicera	tatarica	chèvrefeuille de Tartarie	x	x	x	x	x
Lotus	corniculatus	lotier corniculé		x			
Lycopus	americanus	lycope d'Amérique					x
Lycopus	europaeus	lycope d'Europe		x	x	x	
Lycopus	uniflorus	lycope à une fleur	x	x			x
Lysimachia	ciliata	lysimaque ciliée	x	x			
Lythrum	salicaria	salicaire commune		x		x	x
Maianthemum	canadense	maïanthème du Canada			x	x	
Maianthemum	racemosum	smilacine à grappes				x	x
Maianthemum	stellatum	smilacine étoilée					x
Malus	pumila	pommier commun				x	x
Matteucia	struthiopteris	matteucie fougère-à-l'autruche		x			
Melilotus	albus	mélilot blanc	x			x	
Myosotis	laxa	myosotis laxiflore					x
Myriophyllum	sibiricum	myriophylle de Sibérie		x			x
Nepeta	cataria	herbe à chat		x			
Oenothera	biennis	onagre bisannuelle				x	
Onoclea	sensibilis	onocleé sensible	x	x		x	
Osmorhiza	claytonii	osmorhize de Clayton				x	x
Osmunda	claytoniana	osmonde de Clayton	x				
Ostrya	virginiana	ostryer de Virginie	x	x	x	x	x
Panicum	capillare	panic capillaire		x			x
Panicum	dichotomifolium	panic d'automne					x
Parthenocissus	inserta	vigne vierge commune	x	x	x	x	x
Pastinaca	sativa	panais sauvage	x			x	
Persicaria	amphibia	renouée amphibia			x		
Persicaria	hydropiper	renouée poivre-d'eau					x
Persicaria	lapathifolia	renouée à feuilles de patience				x	

Persicaria	pensylvanica	renouée de Pennsylvanie	x	x	x
Persicaria	maculosa	renouée persicaire		x	
Phalaris	arundinacea	alpiste roseau	x	x	x
Phleum	pratense	fléole des prés	x		x
Phragmites	australis	roseau commun		x	x
Physocarpus	opulifolius	physocarpe à feuilles d'obier	x	x	x
Pilea	fontana	piléa des fontaines	x	x	
Pilea	pumila	piléa nain	x		
Plantago	major	plantain majeur		x	x
Plantago	rugelii	plantain de Rugel			x
Poa	compressa	pâturin comprimé	x	x	x
Poa	nemoralis	pâturin des bois	x	x	x
Poa	pratensis	pâturin des prés	x		x
Populus	balsamifera	peuplier baumier	x		
Populus	deltoïdes	peuplier deltoïde	x	x	x
Populus	grandidentata	peuplier à grandes dents	x	x	x
Populus	tremuloides	peuplier faux-tremble		x	x
Potentilla	argentea	potentille argentée			x
Potentilla	norvegica	potentille de Montpellier			x
Prenanthes	altissima	prenanthe élevée	x		x
Prunella	vulgaris	brunelle commune	x	x	x
Prunus	pensylvanica	cerisier de Pennsylvanie			x
Prunus	serotina	cerisier tardif	x	x	x
Prunus	virginiana	cerisier de Virginie	x	x	x
Quercus	alba	chêne blanc		x	
Quercus	bicolor	chêne bicolore		x	x
Quercus	macrocarpa	chêne à gros fruits	x	x	x
Quercus	rubra	chêne rouge		x	x
Ranunculus	abortivus	renoncule abortive	x		
Ranunculus	acris	renoncule âcre		x	x
Ranunculus	scleratus	renoncule scélérate			x
Rhamnus	cathartica	nerprun cathartique	x	x	x
Rhus	typhina	sumac vinaigrier		x	x
Ribes	cynosbati	groseillier des chiens	x	x	x
Ribes	rubrum	gadellier rouge	x	x	x
Ribes	uva-crispa	groseillier à maquereau			x
Robinia	pseudoacacia	robinier faux-acacia			x
Rorippa	palustris	rorippe des marais			x
Rosa	blanda	rosier inerme	x		x
Rubus	allegheniensis	ronce des Alléghans		x	x
Rubus	idaeus	framboisier sauvage	x	x	x
Rubus	occidentalis	framboisier noir	x	x	x
Rubus	odoratus	ronce odorante		x	x
Rubus	pubescens	ronce pubescente		x	x
Rumex	crispus	patience crépue			x
Sagittaria	latifolia	sagittaire à larges feuilles	x		x
Salix	bebbiana	saule de Bebb	x	x	x
Salix	discolor	saule discolore			x
Salix	exigua	saule de l'intérieur			x
Salix	nigra	saule noir	x		x

Salix	x rubens	saule rouge	x	x	x
Sambucus	canadensis	sureau blanc	x		x
Sambucus	racemosa	sureau rouge		x	x
Sanguinaria	canadensis	sanguinaire du Canada	x		x
Sanicula	marilandica	sanicle du Maryland		x	x
Schoenoplectus	acutus	scirpe aigu		x	x
Schoenoplectus	pungens	scirpe piquant			x
Scilla	siberica	scille de Sibérie			x
Scirpus	cyperinus	scirpe souchet			x
Scrophularia	lanceolata	scrofulaire lancéolée	x		x
Scutellaria	lateriflora	scutellaire latérflore	x	x	x
Sedum	acre	orpin âcre			x
Senecio	viscosus	séneçon visqueux			x
Senecio	vulgaris	séneçon vulgaire			x
Setaria	pumila	sétaire glauque	x		x
Silene	vulgaris	silène enflé	x		
Sinapis	arvensis	moutarde des champs	x		x
Sium	suave	berle douce	x		x
Solanum	dulcamara	morelle douce-amère	x	x	x
Solanum	lycopersicum	tomate		x	x
Solanum	nigrum	morelle noire	x		
Solidago	altissima	verge d'or haute	x	x	x
Solidago	flexicaulis	verge d'or à tige zigzagante	x		x
Solidago	gigantea	verge d'or géante	x	x	x
Solidago	nemoralis	verge d'or des bois	x		x
Solidago	rugosa	verge d'or rugueuse	x		x
Sonchus	arvensis	laïteron des champs			x
Sonchus	asper	laïteron rude	x		x
Sonchus	oleraceus	laïteron potager			x
Sorbus	aucuparia	sorbier des oiseleurs			x
Spirodela	polyrhiza	spirodèle polyrhize		x	x
Stachys	hispida	épiaire hispide	x	x	x
Stellaria	graminea	stellaire à feuilles de graminée			x
Streptopus	lanceolatus	streptope rose	x		x
Sympyotrichum	cordifolium	aster à feuilles cordées		x	x
Sympyotrichum	lanceolatum	aster lancéolé	x	x	x
Sympyotrichum	lateriflorum	aster latérflore		x	x
Sympyotrichum	novae-angliae	aster de Nouvelle-Angleterre	x		x
Taraxacum	officinale	pissenlit officinal		x	x
Teucrium	canadense	germandrée du Canada			x
Thalictrum	dioicum	pigamon dioïque	x		x
Thalictrum	pubescens	pigamon pubescent			x
Thelypteris	palustris	thélyptère des marais		x	
Thuja	occidentalis	thuya occidental			x
Tilia	americana	tilleul d'Amérique		x	x
	radicans subsp. negundo				x
Toxicodendron	radicans subsp. rydbergii	herbe à puce de l'Est		x	x
Toxicodendron	radicans subsp. rydbergii	herbe à puce de Rydberg	x	x	x
Tragopogon	dubius	salsifis majeur	x		x
Trifolium	pratense	trèfle rouge	x		x
Trifolium	repens	trèfle blanc	x		x

Trillium	erectum	trille rouge		x	x
Trillium	grandiflorum	trille blanc	x		x
Tsuga	canadensis	pruche du Canada	x		
Tussilago	farfara	tussilage pas-d'âne		x	
Ulmus	americana	orme d'Amérique	x	x	x x
Ulmus	rubra	orme rouge			x
Urtica	dioica subsp. gracilis	ortie élevée		x	
Valeriana	officinalis	valériane officinale	x		x x x
Vallisneria	americana	vallisnerie d'Amérique			x
Verbascum	thapsus	grande molène			x x
Verbena	hastata	verveine hastée	x	x	
Veronica	serpyllifolia	véronique à feuilles de serpolet	x		x
Viburnum	acerifolium	viorne à feuilles d'érable	x		x
Viburnum	lantanoides	viorne bois-d'original		x	x
Viburnum	lentago	viorne flexible	x		x x
Viburnum	nudum	viorne cassinoïde			
Viburnum	opulus	viorne trilobée			x
Vicia	cracca	vesce jargeau	x		x x
Viola	labradorica	violette du Labrador	x	x	x
Viola	pubescens	violette pubescente	x		x x
Viola	sororia	violette affine	x x		x
Virgulus	novae-angliae	aster de Nouvelle-Angleterre	x		x x
Vitis	riparia	vigne des rivages	x	x	x x
Wolffia	borealis	wolffie boréale			x
Wolffia	columbiana	wolffie de Colombie			x
Xanthium	strumarium	lampourde épineuse			x
Zizia	aurea	zizia doré	x		x

RÉFÉRENCES

- Farrar, J. L. 1995. Les Arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Montréal et Ottawa, 502 pages.
- Fernald, M. L. 1950. Gray's Manual of Botany. Eight Edition. American Book Company, New York, 1632 pages.
- FloraQuebeca. En préparation. Guide des plantes menacées ou vulnérables du Québec méridional. Comité Flore québécoise de FloraQuebeca.
- Gleason, H. A. & A. Cronquist. 1991. Manual of Vascular Plants of Northeastern United States and Adjacent Canada. Second Edition. The New York Botanical Garden, New York, 910 pages.
- Holmgren, N. H., P. K. Holmgren, R. A. Jess, K. M. McCauley & L. Vogel. 1998. Illustrated Companion to Gleason and Cronquist's Manual. The New York Botanical Garden, New York, 937 pages.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1093 pages.
- Newcomb, L. & G. Morrison. 1983. Guide des Fleurs sauvages du Québec. Broquet, L'Acadie, 495 pages.
- Rousseau, C. 1974. Géographie floristique du Québec/Labrador. Travaux et documents du Centre d'études nordiques No 7. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 799 pages.
- Sabourin, A. 2002. Les aubépines (*Crataegus*) du Québec au printemps. Ludoviciana 30 : 18-30.
- Sabourin, A. 2003. Additions et corrections : Les aubépines (*Crataegus*) du Québec au printemps. Ludoviciana 31 : 36-37.
- Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 pages.